

## **Conférence des Ministres européens responsables pour la cohésion sociale**

Moscou, 26-27 février 2009

### **Proposition d'éléments d'intervention**

→ Je voudrais tout d'abord adresser mes remerciements et mes félicitations aux autorités russes qui nous accueillent à Moscou, ainsi qu'au Secrétariat du Conseil de l'Europe pour l'organisation de cette **première** Conférence des Ministres responsables de la cohésion sociale.

→ Cette initiative prend un relief particulier à l'heure où tous nos pays doivent faire face à une crise économique et sociale d'ampleur mondiale. A cet égard, le Conseil de l'Europe a un, lui aussi, un rôle à jouer afin de promouvoir les droits économiques et sociaux, comme il l'a toujours fait pour l'ensemble des droits de l'Homme,

→ La solidarité et la justice sociale qui guident nos politiques nationales sont d'autant plus importantes que la crise affecte plus particulièrement les catégories les plus vulnérables de la population, qui sont souvent aussi les premières victimes du chômage. Il nous appartient donc de mettre en œuvre des politiques pour les protéger et éviter leur mise à l'écart de la société et du marché du travail. C'est en ce sens, qu'en France, après concertation avec les partenaires sociaux, nous avons pris une série de mesures en faveur de la solidarité avec les plus vulnérables. Ainsi, pour faciliter l'activité et augmenter le revenu des plus modestes, il a été décidé de généraliser, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2009, le versement d'un "revenu de solidarité active". Ce revenu de solidarité s'ajoute aux prestations sociales en cas de reprise d'activité de leurs bénéficiaires.

→ **Des mesures de justice en faveur des plus modestes au sein de la classe moyenne** ont été prises comme la revalorisation de 0,8% les pensions de 15 millions de retraités; l'augmentation de 3% des prestations familiales de 6 millions de familles ; le versement d'une prime de solidarité active de 200 euros à 3,8 millions de ménages modestes, la suppression exceptionnelle, en 2009, des 2 derniers tiers provisionnels de l'impôt sur le revenu de l'année 2008, pour les foyers fiscaux imposables dans la première tranche à 5,5% ou encore l'octroi de 200 euros sous forme de bons d'achat de services à la personne (par exemple, aide à domicile, ménage, soutien scolaire, garde d'enfants) pour certains ménages avant la fin du premier semestre 2009

→ Dans le cadre du plan de relance globale de l'économie, nous avons aussi souhaité renforcer le taux d'indemnisation du chômage partiel qui sera porté à 75% du salaire brut et permet le maintien dans l'emploi du salarié en cas de difficulté rencontrée par son entreprise. **Car, rappelons-le, c'est par l'emploi que nous sortirons de la crise.**

→ En temps de crise, il convient, plus que jamais, de maintenir et de renforcer les systèmes de protection sociale, qui concernent à la fois la sécurité sociale et la protection des travailleurs. Ces éléments constituent de puissants stabilisateurs sociaux et facilitent le retour vers l'emploi.

→ La sortie de la crise ne passera, ni par le protectionnisme en matière économique, ni par la réduction des droits dans le domaine social. Elle nécessitera la mobilisation des efforts de tous. Le dialogue social constitue à cet égard un moyen clé pour faciliter l'élaboration de stratégies adaptées, tant au niveau national qu'international.

→ **Emploi, justice, protection des plus modestes, dialogue social** : voici les quatre principes qui guident le Président de la République et le Gouvernement français face à la crise.

→ Mais cette crise est une crise mondiale. **Aucune action nationale ne sera vraiment efficace si elle ne s'inscrit pas dans une coordination et une action à l'échelle régionale et internationale.** Il s'agit de maximiser les effets positifs de mesures sociales et de redressement économiques qui doivent nécessairement être coordonnées.

→ C'est à ce titre qu'il me semble important que l'on puisse mettre en place une véritable gouvernance mondiale, combinant les priorités sociales, du travail et de l'emploi avec les défis économiques et financiers. Cet objectif est à rechercher, y compris dans le cadre du processus initié par le G20.

→ Je voudrais aussi souligner que la complexité des situations de pauvreté et d'exclusion appelle des politiques publiques ambitieuses au service de la cohésion sociale. Pour cela, nous devons disposer d'outils méthodologiques robustes, que le Conseil de l'Europe contribue à forger et dont il faut assurer une large diffusion. Je partage tout à fait l'approche transversale privilégiée dans le rapport coordonné par Mary Daly<sup>1</sup>. En matière de cohésion sociale, je crois essentiel de "reconnaître l'existence de liens entre les différents domaines des politiques", que ce soit au niveau local, national ou international. Ces différentes politiques ne sont évidemment pas étanches, chacune d'entre elles exerçant des effets bien au-delà de sa sphère administrative, souvent cloisonnée, pour ne pas dire... "bureaucratique". Il faut évidemment agir à de multiples niveaux et auprès de nombreux partenaires (Etats, pouvoirs locaux et régionaux, partenaires sociaux, société civile, organisations internationales).

---

<sup>1</sup> Universitaire irlandaise ayant coordonné le rapport de la task force sur la cohésion sociale qui sera présenté en principe juste avant l'intervention du Ministre.

→ Au plan national, cette même approche anime notre volonté de réformer, en profondeur, l'ensemble de nos politiques publiques. Dans le cadre des réformes structurelles en cours, au-delà de la notion traditionnelle d'action sociale, il nous est apparu nécessaire de promouvoir et d'incarner la notion de cohésion sociale. Il n'est plus simplement question de répondre à l'urgence sociale, d'accompagner des personnes aux prises avec des accidents de la vie par le biais de réponses sectorielles, mais de favoriser le bien-être de chaque individu en agissant sur l'environnement dans lequel il vit. En ce qui concerne l'administration centrale de nos ministères sociaux, la démarche de réforme et de modernisation se traduira par la **mise en place d'une « Direction Générale de la Cohésion Sociale »** réunissant des entités administratives jusqu'ici éclatées et relevant de plusieurs structures administratives. Cette nouvelle structure devra alors développer un nouveau mode de relations avec les collectivités locales qui détiennent désormais de larges compétences dans le champ des solidarités : il ne s'agit pas pour l'Etat de se désengager, mais d'adapter.

→ Pour conclure, je voudrais rappeler que la crise ne doit pas être un prétexte pour ralentir le rythme des réformes structurelles nécessaires à la compétitivité de nos économies et la protection des droits sociaux constitue plus que jamais non seulement une obligation mais aussi un amortisseur indispensable permettant de maintenir, face au choc de la crise, la cohésion sociale dont nous sommes garants.

→ Je voudrais, à cet égard, saluer la volonté de notre pays hôte, la Fédération de Russie, de se projeter comme un Etat actif en matière sociale par son intention de ratifier la charte sociale révisée (qu'elle a signée en 2000). Elle deviendra alors le 41<sup>ème</sup> Etat partie à la **Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe.**